

SOMMAIRE De Nota Bene

La DGH P 1 & 2

Supplément n° 1 à BAC n° 43

Directrice de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION
au siège
5, rue Clisson 75013 PARIS

La Dotation Horaire Globale (DHG) contre les élèves et leurs profs

La RGPP et la LOLF se donnant la main, l'asphyxie gagne les établissements secondaires.

Le chef d'établissement, proviseur de lycée ou principal de collège, reçoit en début d'année civile la Dotation Horaire Globale (DHG) dont il disposera à la rentrée scolaire suivante. Il a donc quelques mois, d'abord pour présenter son projet de rentrée en fonction de sa DHG à son supérieur hiérarchique, le recteur ou le D. A. S. E. N.* , selon les cas ; puis, ensuite, pour le peaufiner en fonction des informations qu'il reçoit sur le nombre d'élèves venant de l'école élémentaire et entrant en collège, sur celui des élèves venant de collège et entrant en seconde et orientés vers la voie générale et technologique ou vers la voie professionnelle.

La politique budgétairement déflationniste induite par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) à laquelle s'ajoute le grand ménage des postes de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) impose de nouvelles contraintes au chef d'établissement. Rappelons que sa mission première est de mettre en face des élèves de chaque section les professeurs nécessaires à l'enseignement des matières prévues par la loi pour cette section.

Cette année, les recteurs ayant reçu moins d'argent pour cause de rigueur en vue de réduire la dette, l'enveloppe qui arrive dans les établissements a tendance à la sveltesse.

Il y a deux volets dans la DHG :

- les heures-postes qui correspondent à des postes définitifs d'enseignement, lesquels peuvent être, d'ailleurs, répartis sur plusieurs emplois dans le cas où des profs ont des temps de service partiel (en préparation de fin de carrière, mi-temps thérapeutique, décharges, convenance personnelle ...)
- les Heures Supplémentaires Année (HSA) pour faciliter les adaptations en fonction des caractéristiques des établissements.

La tendance LOLF /RGPP est :

- la diminution de la DHG,
- la diminution d'heures-postes,
- l'augmentation des HSA, ne compensant pas le recul en heures-postes

Prenons un exemple :

Soit un lycée de 1200 à 1300 élèves, à effectifs stables. Il reçoit, pour la prochaine rentrée (2012-2013), une DHG totale de H heures (autour de 2400 à 2500 heures par semaine). Ce nombre d'heures H a diminué de 124 h par rapport à la dernière rentrée, l'équivalent d'environ 7 postes. En fait, les heures-postes qui ont été réellement supprimées représentent beaucoup plus : 210 heures, c'est-à-dire, quelques 11 postes. C'est l'augmentation des HSA, variable d'ajustement, qui permet de récupérer l'équivalent d'un peu plus de 4 postes sur les 11 dont l'établissement ne dispose plus. Mais cet équivalent de 4 postes ne correspond pas à la venue dans l'établissement de nouveaux profs en plus. Pour la bonne raison que ces 4 postes n'ont aucune caractérisation disciplinaire ; ils doivent se répartir par fragments, ici pour 4 heures de français, là pour 6 heures d'EPS, ailleurs pour 9 heures de SVT, etc.

C'est d'ailleurs le niveau de cette « fragmentation » qui est le plus délicat.

Là encore, prenons des exemples :

- Il faut donner aux différentes classes de terminale de l'établissement un total hebdomadaire de 40,5 heures de philosophie. Il y a deux professeurs de philo, un certifié et un agrégé, qui à eux deux doivent 33 heures par semaine. Il manque donc 7,5 heures d'enseignement. Naguère, le chef d'établissement aurait demandé la nomination de quelqu'un pour assurer ce demi-poste ; et le recteur aurait trouvé le professeur à qui attribuer provisoirement ce demi-poste. Avec le nouveau dispositif, ce n'est plus possible. Il faut se débrouiller avec les HSA, et partager les 7,5 heures entre les deux seuls profs qui sont dans l'établissement, soit en gros une classe de plus pour chacun d'eux. Oh ! Ils seront payés ! Et même ce gain supplémentaire sera défiscalisé ... jusqu'au prochain plan de rigueur. Une classe de plus ; 35 copies de plus à corriger plusieurs fois par trimestre ; des profs harassés par des semaines de 19 heures et 21 heures devant les élèves... Sont-ce là les meilleures conditions de préparation au baccalauréat ? Manifestement les instigateurs de la LOLF et de la RGPP, la représentation nationale en l'occurrence, n'ont pas pris la mesure des conséquences qu'elles auraient sur l'Ecole de la République. L'avenir de la jeunesse ne serait-il plus la priorité de la Nation ?
- Pour enseigner telle autre discipline, il y a 12 professeurs alors qu'il en faudrait 13. Qu'à cela ne tienne ! Fragmentons les 18 heures qu'aucun nouveau prof ne viendra faire, entre les 12 qui sont là. Sauf que plusieurs d'entre eux sont à temps partiel et ne peuvent, par conséquent, prendre d'heure sup : c'est la loi ! Donc quelques profs à temps plein devront se répartir les 18 heures avec la contrainte supplémentaire, si cette matière est enseignée 6 heures dans une section, de ne pas donner à deux professeurs différents la charge de ces 6 heures.

Encore une fois l'intérêt des élèves, leur formation initiale, ne semblent pas avoir été le souci majeur des adeptes de l'intensive cure d'amaigrissement du mammoth. Mais pour cette mise à l'équarrissage, la LOLF et la RGPP ont une effrayante efficacité.

Le SNCA e.i.L. Convergence ne dit pas que les établissements secondaires deviennent ingérables : ils le sont déjà, pour diverses raisons, depuis longtemps. Il dit que les contraintes de plus en plus nombreuses qui pèsent sur les personnels de direction, d'administration, de gestion et sur les personnels enseignants, avec toutes les conséquences que cela entraînent sur la formation, le suivi et l'orientation des élèves traduisent non seulement le mépris qu'éprouvent les dirigeants politiques pour les personnels de l'Education Nationale, mais au-delà de leur suffisance, leur bêtise : ne savent-ils plus, n'entendent-ils plus, ne voient-ils plus que s'ils ne s'en soucient plus, la Nation, elle, tient à son Ecole comme elle tient à la République ?

L'état de l'Ecole est un indicateur fiable de celui de la société.

L'Ecole de la République est en mauvais état, en très mauvais état.

* Directeur Académique des Services de l'Education Nationale